ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA VE RÉPUBLIQUE (Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par M. Warsmann, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 23

Rédiger ainsi cet article :

- « Le troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution est ainsi modifié :
- « 1° Dans la première phrase, le mot : « texte » est remplacé par les mots : « projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale » ;
 - « 2° Dans la deuxième phrase, le mot : « texte » est remplacé par le mot : « projet » ;
 - « 3° Il est ajouté une phrase ainsi rédigée :
- « Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session. ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte de l'Assemblée nationale.